
**Rapport de la Commission des finances du Conseil communal d'Yverdon-les-Bains
chargée de l'examen du préavis PR19.08PR**

concernant

les comptes pour l'année 2018

Madame la Présidente,
Mesdames et Messieurs les Conseillers,

La Commission a siégé les 6, 13 et 20 mai 2019 pour examiner les comptes 2018.

Elle était composée de Messieurs Jean-Claude DYENS, Thierry GABERELL, Pierre HUNKELER, Laurent ROQUIER, Ervin SHEU, Roland VILLARD, remplacé par M. Roger GYGAX le 13 mai et du soussigné, président, désigné rapporteur.

La délégation municipale était composée de MM. Jean-Daniel CARRARD, Syndic, et Fabrice WEBER, Chef du Service des finances. Nous les remercions pour les informations claires et détaillées qu'ils ont fournies à la Commission.

La Commission a pris connaissance du rapport complet et du rapport succinct relatif à la vérification des comptes annuels établis par la fiduciaire BDO SA.

Résultat de l'exercice

L'exercice 2018 se solde par un bénéfice net de CHF 63'258.- alors que le budget prévoyait un déficit de CHF 2'897'100.-.

Par rapport aux comptes 2017, on note les différences principales suivantes :

Charges

Imputations internes

Augmentation liée au montant de la dette et la ventilation des intérêts dans les divers comptes.

Fonds

Il y a une attribution au fonds déchets de l'ordre de KCHF 633 (KCHF = 1'000 CHF) ainsi qu'au fonds de rénovation efficacité énergétique pour KCHF 322 et une augmentation du fonds rénovation électricité de KCHF 900 par rapport à 2017. La principale attribution concerne toujours le fonds d'épuration des eaux usées pour CHF 2,686 mios.

Aides et subventions

L'augmentation est essentiellement liée aux mesures d'accompagnement de la taxe sur les déchets.

Participations aux collectivités publiques

Augmentation de la facture sociale de l'ordre de CHF 1,1 mio pour 2018.

Intérêts de la dette

Taux moyen de la dette au 31.12.2108 : 1,6% (moyenne cantonale de l'ordre 1,8%)

Charges de personnel

Les charges de personnel continuent d'augmenter dans une proportion plus importante que les revenus de la Commune. Les charges ont progressé (4,4% environ en 2018 contre 2,2% en 2017). Cette progression est plus faible que celle budgétée grâce aux économies en relation avec des engagements retardés et à une inflation minimale, qui réduit les adaptations à l'évolution du coût de la vie, comme ces dernières années.

Revenus

Prélèvement sur les fonds

Concerne principalement un prélèvement au fonds de fluctuation du prix du gaz de CHF 1,455 mio et une dissolution de la provision pour débiteurs douteux de KCHF 503.

Remboursement des collectivités publiques

Diminution du retour de la péréquation intercommunale de KCHF 662.

Taxes, émoluments et ventes

Baisse de la consommation de gaz et des prix du gaz. Augmentation du produit de la taxes CO₂ de KCHF 437. Remboursement unique de la part yverdonnoise de l'ancien ORPCi pour KCHF 324, augmentation des taxes de raccordement et d'utilisation de CHF 3,542 mios, augmentation des amendes de KCHF 821.

Revenus du patrimoine

Enregistre le produit de liquidation unique du Grand Hôtel des Bains SA et de Cité des Bains SA pour CHF 3.19 mios.

Recettes fiscales

Pour la deuxième année de suite, on constate une diminution des recettes fiscales, difficilement explicable à part la diminution des recettes des personnes morales. Cette situation est grave en soi et inquiétante si cette tendance se poursuit.

La valeur du point d'impôt est également en baisse à CHF 25.60 par habitant à Yverdon-les-Bains (CHF 26.50 en 2017). Il y a 25,1% des contribuables yverdonnois qui ne paient pas d'impôts.

Investissements

Le total des investissements se monte à un record de 46 millions, il était de 35 millions en 2017.

Les principaux investissements en 2018 concernent :

- 9.34 millions pour la route de contournement av. des 3 Lacs
- 12.65 millions pour le Collège des Rives et la caserne du SDIS
- 6.59 millions pour la réhabilitation de la STEP
- 2.1 millions pour le réseau de fibre optique
- 2.77 millions pour la rénovation du bâtiment rue du Four 1

Dettes et autofinancement

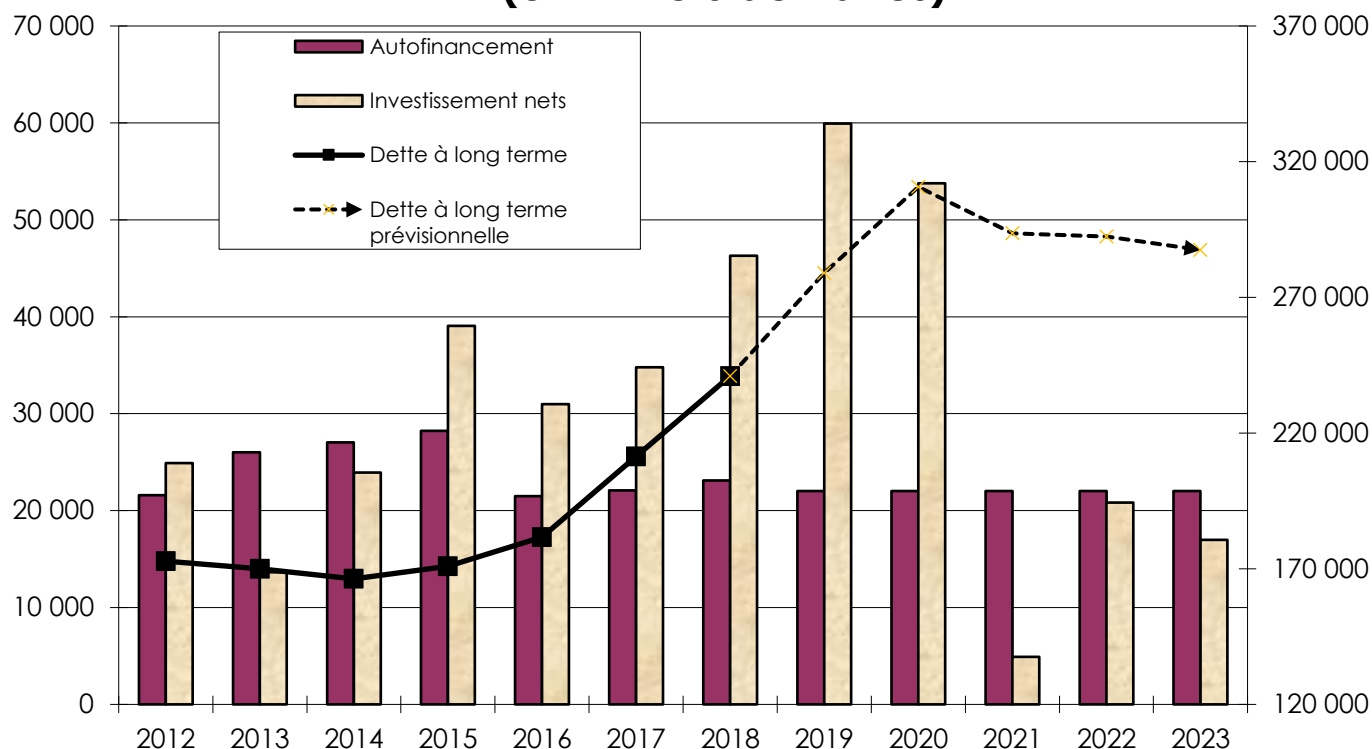
Le total des emprunts à moyen et long terme se monte à CHF 241 millions (211 en 2017). Ce n'est qu'à partir de 2020 que la dette devrait se stabiliser et se réduire en 2021 pour autant que le plan des investissements soit respecté !

Les intérêts passifs ont heureusement été plus bas que budgété, ceci en relation avec l'évolution des taux et le renouvellement des emprunts à des conditions plus favorables avec un taux moyen de 1,6% au 31.12.2018.

Le degré d'autofinancement se réduit encore pour passer à 50% (63% en 2017 et 69% en 2016). Ce taux d'autofinancement devrait encore se péjorer en 2019 pour légèrement s'améliorer en 2020 et retrouver une certaine vitalité en 2021, ceci avec maîtrise rigoureuse des investissements. Cette période d'investissement implique qu'il n'y a quasi pas de marge dans la gestion du ménage communal, avec comme conséquence des problèmes récurrents de trésorerie.

AUTOFINANCEMENT, INVESTISSEMENTS NETS ET DETTE À LONG TERME

(en milliers de francs)



Perspectives

Le plus inquiétant est la diminution du revenu de l'impôt sur les personnes physiques ainsi que de la capacité contributive des habitants. L'impôt sur les personnes morales a également diminué ce qui était anticipé dans le budget. C'est une situation difficile, qui aura de graves conséquences si elle se poursuit pendant cette période d'augmentation des charges et des services à assurer par la Ville.

La Commission de finances note également avec inquiétude des retards ou défauts croissants dans le paiement des impôts, ainsi que des factures envoyées par la Ville, avec des charges administratives croissantes pour leur suivi, ceci sans parler de la mise en place de la taxe liée aux déchets.

Le maintien d'un ménage communal sain et équilibré va être très difficile, d'autant plus qu'il faut s'attendre à une nouvelle diminution des recettes des personnes morales, en particulier liée aux conséquences de l'entrée en vigueur de la RIE III cantonale, une diminution anticipée dans le budget 2019 et compensée pour une certaine partie de manière unique par le Canton, et à des modifications de la péréquation.

La COFI prend note de la mise en place d'un fonds déchets de CHF 633'265.-, ce montant devant être utilisé pour la gestion et les futurs investissements liés au déchets.

Contrôles externes

La COFI note que la Ville a bien tenu compte des quelques observations faites, sur des points plutôt mineurs, par la fiduciaire BDO sur les comptes 2017.

Les seules observations faites sur les comptes 2018 concernent une facture comptabilisée en 2019 pour des achats de gaz effectués en 2018, suite à l'intervention de la fiduciaire, la comptabilisation de cette facture a été effectuée sur l'exercice sous revue.

La Commission des finances rejoint la fiduciaire sur la qualité de l'organisation de la bourse communale et l'excellente collaboration entretenue avec M. le Boursier et ses collaborateurs et les félicite pour leur précieux et important travail.

Commentaires sur les comptes

L'évolution du plan comptable pour ventiler les dépenses de façon plus claire explique certaines différences entre le budget et les comptes, notamment au niveau des amortissements. Par exemple, alors que le budget prévoyait l'amortissement global des bâtiments et ouvrages de génie civil, les comptes différencient l'amortissement des ouvrages de génie civil et de l'assainissement d'une part, des bâtiments et constructions d'autre part.

Notons que le tableau des investissements figurant dans les comptes doit être pris dans son ensemble, les dépenses étant ventilées par nature et non par préavis, un chiffre négatif dans la colonne « disponible ou dépassement » ne signifie pas nécessairement un dépassement du budget global d'un préavis. Tous les postes ont été vérifiés par la fiduciaire et mis en corrélation avec les budgets votés. Par ailleurs, la COFI émet le souhait que les crédits d'investissement ouverts soient clôturés dans les meilleurs délais mais au plus tard dans les 10 ans permettant ainsi d'avoir une meilleure lecture des projets en cours. Relevons pour l'anecdote qu'un crédit d'investissement voté par le Conseil Communal le 3 février 1977 est toujours ouvert.

Le mode de calcul des intérêts internes a également évolué. Il est désormais de 30% des investissements consentis.

Page	Compte	Intitulé	Commentaire
14	112.3528.01	Promotion économique	Frais de coordination du PST / salaire comptabilisé sous secrétariat général
16	131.3032.00	Allocations de résidence	Concerne tous les employés communaux qui habitent la Ville à concurrence de CHF 209.-/mois
16	131.4809.00	Prélèvement sur le fonds de réserve	Pas de prélèvement sur le fonds CIP contrairement à la prévision budgétaire, reporté sur des exercices prochains
18	580.3012.00 581.3012.00	Salaires personnel auxiliaire	Concerne les organistes
18	581.3130.00	Fournitures et prestations légales	Frais de cultes
22	170.4271.00	Produits des locations	Location des salles de gym reprise par URBAT
28	200.4809.01	Dissolution débiteurs douteux	Effectuée sur la base des recommandations de l'ACI pour les impôts / est calculée sur l'ensemble des débiteurs de la Ville.
28	210.3290.00	Intérêts bonifiés	Intérêts rémunérateurs sur les impôts payés d'avance
30	220.4241.00	Bénéfices sur ventes de titres	Part de liquidation des actions de Cité des Bains SA pour CHF 1'500', du Grand Hôtel des Bains SA pour CHF 1'691' et la vente des actions Securelec pour CH 37'
36	344.4501.00	Contributions et subventions fédérales	Comptabilisation en transitoire en 2017 d'une subvention qui au final est plus faible que prévu initialement
38/40	354.3122.00 355.3122.00	Consommation de gaz	Erreur de comptabilisation entre ces deux comptes
44	311	Plantages	Charges salariales imputées sur le compte des plantages mais pas facturées aux utilisateurs. Prix de location annuelle d'une parcelle en moyenne CHF 113.-
46	330.4355.00	Ventes exploitation viticoles et sylvicoles	Baisse des rentrées par suite d'une adaptation des stocks !!!
48	413.3186.00	Primes d'assurances	Commune est propriétaire de 150 véhicules / 56 sinistres totaux enregistrés sur 2018 / sensibilisation faite au personnel
54	516.4522.02	Ecolages communes	Sortie des élèves de Chamblon s/2018 – planifiée sur budget 2019

Page	Compte	Intitulé	Commentaire
56	523.3185.00	Honoraires, frais d'expertises et cachets	Charges centralisées de l'Etat et facturée à la Ville via convention
58	571	Colonies de vacances	Nombre de locations privées : Jolie Brise 26 nuits (34 jours) et Bellevue 27 nuits (35 jours)
64	714.3193.00	Contributions et cotisations	Réserve de CHF 50'000.- au budget 2018 pour le réseau accueil de jour, pas utilisée
70	719.3659.01	Aide au développement	Au travers de Fedevaco, soutien de trois projets
70	720.3515.00	Participation à la facture sociale	Montant très difficile à budgétiser
70	751.3189.00	Autres prestations de tiers	Principalement via la Fondation Pro Travail
72	120.3311.00	Amort. ouvrages génie civil, assainis.	Projet lié à la mobilité douce
72	180.3517.00	Part. coût transport NV-Vallée de Joux	Concerne l'ensemble des transports régionaux urbains du canton selon clé de répartition
72	182	Vélos en libre service	Augmentation de la perte par rapport à 2017
72	348.4272.05	Redevances affichage	Revenu en baisse avec moins d'affiches posées
80	620.3511.01	Rbt part cantonale taxes permis étrangers	Budget trop pessimiste par rapport à 2017
82	660.4362.00	Remboursement frais	Revenu unique
84	680.4231.00 680.4271.04	Loyers bâtiments Locations restaurants	Comptabilisé à double dans le budget
86/87	151	Echandole	Augmentation des charges et baisse des revenus en regard du budget
90	153.4392.01	Créations – recettes	Succès des créations locales engendrant une bonne promotion de l'image de la Ville
92	154	Centre d'art contemporain	Baisse des recettes et charges toujours très importantes. Fréquentation des activités du CACY en 2018 : 11'900 visiteurs y compris les écoles !
94	157	La Marive	Augmentation identique tant des charges que des recettes en regard de 2017, soit un résultat déficitaire dans la même proportion – consommation d'eau doublée suite à fuite détectée tardivement
96 & suivantes	Divers comptes		La justification « Est inclu dans l'enveloppe technique » n'est pas claire et difficilement compréhensible pour des personnes externes au service
98	806.3189.00 806.4527.00	Autres prestations de tiers Main d'œuvre facturée sur investissements	Charges imputées au travers d'un crédit d'investissement pour la différence et amorti selon les pratiques usuelles en la matière
108	837.3189.00	Autres prestations de tiers	Oubli dans le budget 2018 et 2019 !!!

Conclusions :

Sur la base de l'examen des comptes, la Commission des finances propose de prendre les mesures spécifiques suivantes :

- une estimation plus réaliste de certains revenus ;
- une évaluation du coût des colonies et une amélioration du taux d'occupation qui passe par une meilleure communication et éventuellement une augmentation de leur utilisation par les classes yverdonnoises dans le cadre des camps sportifs suite à la décision du Tribunal Fédéral sur la participation des parents aux frais scolaires ;
- une relation plus équilibrée entre dépenses et recettes pour les vélos en libre-service, tout au moins une diminution de la perte liée à ce poste ;
- une meilleure mise en valeur de la Marive avec une augmentation significative des revenus ;

- une répartition différente et plus large des charges entre les différents postes dans le domaine du gaz, comme c'est le cas pour l'électricité, pour anticiper une possible libéralisation du marché ;
- une valorisation / promotion du CACY et de l'Echandole dans le cadre de l'enveloppe budgétaire à disposition au travers de synergies à mettre en place avec le TBB ;
- une augmentation de la collaboration interservices permettant une meilleure efficacité de l'administration communale ;
- une vision claire des dépenses d'investissement avec notamment l'incidence complète au niveau de ces coûts sur le budget de fonctionnement ;
- une maîtrise des charges du personnel qui passe peut-être au travers de diverses mesures telles que :
 - une réallocation des ressources interservices
 - amélioration de la communication interservices permettant de créer des synergies
 - une mise à disposition de ressources interservices sur un projet avec une seule direction

La Commission des finances constate que les comptes de l'année 2018 ont pu être équilibrés notamment grâce au produit de liquidation du Grand Hôtel des Bains SA et de Cité des Bains SA, ainsi qu'au remboursement de l'ancien ORPCi d'Yverdon-les-Bains.

La COFI préconise que chaque investissement doit être maîtrisé et planifié afin d'être en adéquation avec la planification financière de la Ville au risque de voir un héritage non maîtrisable pour les prochaines générations.

La Commission demande à la Municipalité de travailler intensivement la question des finances communales, en particulier sur les quatre axes suivants pour limiter ces effets, soit :

- Maîtriser de façon très rigoureuse les dépenses. Cela concerne notamment l'évolution de l'effectif du personnel, du personnel auxiliaire et des mandats de tiers.
- Rechercher et mettre en œuvre de façon systématique les possibilités d'économies de toutes natures.
- Utiliser toutes les possibilités réalistes et supportables d'augmenter les recettes, en termes de facturation de services, de taxes, de locations, de droits divers.
- Maintenir les investissements à un niveau en relation avec la situation financière de la Commune tel que défini dans le plan des investissements.

La Commission des finances attire l'attention du Conseil communal sur la situation tendue, actuelle et prévisible, pour les prochaines années, des finances communales et le prie d'en tenir compte dans ses futures décisions.

En conclusion, la Commission des finances, à l'unanimité de ses membres, vous recommande, Madame la Présidente, Mesdames et Messieurs les Conseillers, d'approuver le préavis PR19.08PR relatif aux comptes 2018 tel que présenté par la Municipalité.

Olivier JAQUIER
Président



Yverdon-les-Bains, le 27 mai 2019